

(Remplir cette partie à l'aide de la notice)

Concours / Examen : F.C.E. Section/S spécialité/Série : R.0000

Epreuve : 102 Matière : 068 Session : 2017

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

La société française face au vieillissement.

D'après l'INSEE, la part de la population âgée de plus de 60 ans pourrait passer de 21 % en 2007, date du dernier recensement, à 32 % en 2060. L'espérance de vie, qui est de 84,2 ans pour les femmes et 77,2 ans pour les hommes, pourrait attendre respectivement 91,1 ans et 86 ans en 2060. En d'autres termes, non seulement le nombre de personnes âgées dans la société augmente mais la vieillesse dure de plus en plus longtemps. La France se trouve donc confrontée à un vieillissement de sa population et ce phénomène va encore s'accroître pendant de nombreuses années. Or cette population fait l'objet de plusieurs paradoxes : si la vieillesse est synonyme d'inactivité professionnelle, les progrès de la médecine ont beaucoup augmenté la période durant laquelle la santé du retraité lui permet d'exercer toutes sortes d'activités. Si aujourd'hui la notion d'épanouissement de soi au moment de la retraite est largement diffusée, l'expérience intime du vieillissement et du sentiment de finitude est un bouleversement important pour l'individu. Quelle position peuvent alors adopter les Français, en tant que société et en tant qu'individus, face au phénomène du vieillissement ?

Si l'image de la vieillesse oscille entre l'apogée de la vie et le sentiment de décrépitude qui pose la question de l'utilité de la personne âgée par la société, celle-ci

tarde à prendre la mesure du phénomène et à mettre en place les actions nécessaires pour intégrer et accompagner cette population.

Selon Georges Arbur, la vieillesse est associée à l'idée de sagesse depuis des siècles. L'homme âgé, nourri de toutes les expériences qu'il a pu vivre, a développé au fil des ans ce qu'il nomme son "intelligence cristallisée" et a atteint une forme de détachement méditatif à l'approche de la fin de sa vie. Dans une perspective plus moderne, l'entrée dans la vieillesse est symbolisée par la retraite, or les jeunes retraités connaissent une période durant laquelle ils se sentent encore en bonne santé. Cette période, propice à l'épanouissement personnel pourra effectivement apparaître comme l'apogée de la vie des individus. D'autant que, selon Vincent Caradec, le passage à la retraite est souvent mieux vécu aujourd'hui dans la mesure où la pénibilité et la sensation de stagnation ont beaucoup augmenté en fin de carrière.

Mais la vieillesse est également associée à l'idée de décrépitude. Physiologiquement d'abord, la vieillesse est souvent synonyme de problèmes de santé. Jusqu'aux travaux de Charcot, vieillesse et sénilité étaient considérées comme synonymes et étaient même citées comme des causes de décès par des personnes âgées. Économiquement également, le départ à la retraite constitue une angoisse de perte d'autonomie et suscite le sentiment d'être relégué en dehors de la société. En effet, les conditions économiques et médicales et la présence de l'entourage familial sont des critères essentiels pour bien vivre la vieillesse, d'après Vincent Caradec. Lorsque ces conditions ne sont pas réunies, c'est alors le sentiment de "solitude éternelle", d'après l'expression de Charles Baudelaire, par la personne âgée qui se sent exclue de la

société.

Cette ambivalence de la vieillesse est à l'origine d'un malaise selon Régine Detambel, une forme de tabou qui rend difficile de réfléchir sur la question. Le sujet le plus délicat concerne sans doute la question de l'utilité des personnes âgées pour la société. Roger Mehl évoque, dès 1956, l'importance croissante du travail, et des valeurs d'efficacité et de productivité qui y sont associées, dans la société. Quel rôle attribuer alors à cette population inactive qui se retrouve étrangère au monde du travail ? Il cite des missions à court terme, du conseil ou de l'expertise. Vincent Caradec évoque le bénévolat qui permet de réinvestir d'anciennes compétences professionnelles.

François-Xavier Albouy rappelle que la génération du Baby-boom a aujourd'hui dépassé les 60 ans. Cette masse de personnes âgées, ou en tout cas retraitées, constitue un enjeu économique important pour notre société. En effet, selon Nathalie Blanpain et Olivier Chardon, le "ratio de dépendance économique", c'est-à-dire le rapport entre les inactifs (personnes de moins de 20 ans et de plus de 60 ans) et les actifs, est de 86 inactifs par 100 actifs en 2007. Mais il pourrait passer à 118 inactifs par 100 actifs en 2060. Selon eux, pour conserver le ratio de 2007, il faudrait modifier l'âge pivot et le fixer à 68 ans. Le poids économique des inactifs va donc peser de plus en plus sur les actifs.

À ce phénomène s'ajoute une certaine confusion dans les politiques en faveur des personnes âgées. Dès 1962, le Rapport Laroque préconise de coordonner toutes ces politiques. Pourtant, d'après Renaud George, dans les faits plusieurs instances se partagent ces compétences : le département par le biais des compétences sociales, la région dans un rôle d'avantage coordinateur mais surtout les villes. Selon Renaud George, ce sont les communes qui sont les mieux placées, dans leurs politiques de proximité, pour traiter ces questions. Il évoque quelques projets communaux en faveur d'une

meilleure inclusion sociale des personnes âgées grâce à un aménagement de l'espace urbain, des logements ou bien des transports par exemple. Il note cependant qu'il s'agit de volontés politiques locales davantage qu'une impulsion venant de l'Etat.

Si des réformes ont été mises en place, comme l'aide personnalisée à l'autonomie (APA) par exemple, les politiques en faveur des personnes âgées tardent à se concrétiser. La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement reprend finalement les points déjà énoncés dans la Charte de la Fondation nationale de gérontologie de 2007 : l'accompagnement des personnes âgées afin de préserver leur autonomie le plus possible, l'encouragement à participer aux activités et à la vie collective en société, l'anticipation du phénomène en renforçant les recherches scientifiques dans le domaine du vieillissement.